

DELEGATION

N° de dossier

Date du dépôt

Réservé à l'Anah

ENGAGEMENTS À SOUSCRIRE PAR LE NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

- Je soussigné(e) (*nom, prénom*)
Adresse :
Code Postal : Commune :
Le cas échéant, représentant légal de la Société, de l'Association :
ayant son siège à :

déclare :

- être devenu propriétaire du bien immobilier désigné ci-après (*description, localisation de l'immeuble*) et déclare pouvoir bénéficier des aides de l'Anah en qualité de propriétaire bailleur
.....
précédemment propriété de (*nom et prénom, ou désignation de la société*) :
.....
L'acte a été signé en l'étude de Maître :
Notaire à : le
- avoir connaissance
 - du versement⁽¹⁾, le : d'une subvention accordée par l'Anah pour la réhabilitation des logements concernés d'un montant de € à (*nom, prénom et adresse du bénéficiaire de la subvention*)
 - des engagements qu'il a souscrits en contrepartie de la subvention.

m'engage, aux lieu et place du bénéficiaire de la subvention à :

- louer ou continuer à louer les logements subventionnés par l'Anah jusqu'au étant précisé que les logements seront obligatoirement loués à titre de résidence principale ;
- ne pas louer au nu-propriétaire, à l'un des indivisaires ou à l'un des associés de la société civile propriétaire ;
- aviser l'Anah par écrit, pendant le délai visé ci-dessus, de toutes modifications qui pourraient être apportées au droit de propriété (vente totale ou partielle, ...) et aux conditions d'occupation des logements subventionnés ;
- déclarer à l'Anah par écrit, tout changement de domicile du propriétaire pendant la durée des engagements ;
- respecter, le cas échéant, les engagements souscrits par ailleurs, notamment en cas d'une convention à loyer maîtrisé signée avec l'Anah (au titre des articles L.321-4 ou L.321-8 du CCH). Un avenant à cette convention devra être signé avec l'Anah ;
- reverser à l'Anah, si je ne respectais pas les engagements ci-dessus, une somme correspondant au montant de la subvention.
Les sommes à reverser sont établies en tenant compte de la durée des engagements restant à courir à compter de la date de leur rupture.

⁽¹⁾ Si la subvention n'a pas encore été versée dans son intégralité, indiquer à cet endroit le montant de la subvention provisionnelle attribuée.

Vu les articles L.321-1 et suivants et R.321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat.

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande de subvention ainsi qu'à des exploitations statistiques. Les destinataires des données sont : les services de l'Agence, les organismes partenaires et, le cas échéant, la collectivité locale du lieu du bien concerné. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation locale de votre département. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Les sommes à reverser seront majorées de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) entre la date du dernier versement et celle de la décision de reversement (les indices pris en compte seront ceux du 3^{ème} trimestre de l'année précédant celle de la date de référence), ainsi que des intérêts légaux en cas de non paiement dans les délais prescrits.

Fait à, le Signature du nouveau propriétaire

- Je soussigné, délégué de l'Anah dans le département de certifie au nom de l'Anah :
 - que les engagements souscrits par :
 - sont repris par :ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Fait à, le Signature de l'Anah⁽²⁾ (*identité et qualité du signataire*)

⁽²⁾Le présent document n'est valable que signé par le représentant de l'Anah.